



## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la SCIC Centrales Villageoises Le Solaret réunie le 17 septembre 2021**

Le 17 septembre 2021 à 19h00, les associés de la société Centrales Villageoises Le Solaret, société coopérative d'intérêt collectif à capital variable, dont le siège social est situé 165 rue du Pré de Foire, 73250 Saint-Pierre d'Albigny, immatriculée au RCS de Chambéry, sous le numéro 823 101 324, se sont réunis à la salle communale de La Rochette, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par courriel le 04 septembre 2020.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents ainsi que par les représentants des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Nicolas Podeur, président de la société.

M. Damien Suisse-Guillaud est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 12 associés sont présents, 20 représentés par des associés présents.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise du cinquième, soit 25 voix.

Les documents suivants ont été adressés par courriel aux associés le 4 septembre 2021, avant la tenue de la présente assemblée:

- la lettre de convocation
- le rapport de gestion
- le bilan financier comprenant un bilan comptable et un compte d'exploitation pour l'exercice 2020 établis par le cabinet d'expertise comptable l'Abeille
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le président tient disponible, en plus de ces documents, à tout associé en faisant la demande, la liste des émargements de la feuille de présence, et les pouvoirs.

Le président, après avoir exprimé ses remerciements aux associés présents, rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
- Report à nouveau
- Composition du Conseil Coopératif
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les membres du Conseil Coopératif exposent le rapport de gestion et le rapport financier et répondent aux questions posées par les associés présents.



Le Président indique que le conseil coopératif souhaite affecter les gains de l'exercice de 9598 € au report à nouveau pour le nouvel exercice.

Le Président expose les mentions légales suivantes :

- Au cours de l'exercice 2020 la SCIC Centrales Villageoises Le Solaret n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SCIC et donc, a fortiori, avec un des membres du conseil coopératif.
- Pour la bonne règle, il est précisé qu'aucun frais de recherche et de développement n'a été engagé.
- Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que la SCIC Centrales Villageoises Le Solaret n'emploie pas de personnel salarié, et qu'en conséquence aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions de l'Assemblée Générale :

**Résolution n°1 :**

Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels.

Résolution adoptée par 32 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

**Résolution n°2**

Affectation des résultats - Report à nouveau.

Résolution adoptée par 32 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

**Résolution n°3**

Composition du conseil coopératif.

De 5 à 15 postes à pourvoir. Le poste de président est également à pourvoir.

Se présente au conseil coopératif :

- David Chabanol
- Yves Paris
- Pierre Carle
- Olivier Marin
- Damien Suisse-Guillaud
- Ludovic Dosnon
- Gérard Renoux
- Nicolas Escande
- Eric Amann
- Nicolas Podeur

Olivier Marin : président

La présidence d'olivier Marin est à titre intérimaire afin d'assurer la transition. Le conseil coopératif travaillera sur une présidence viable dans le temps d'ici la prochaine AG.

SCICAS Centrales Villageoises Le Solaret à capital variable  
165 rue du Pré de Foire – 73250 Saint-Pierre d'Albigny  
Téléphone: 06 64 71 46 59 - Courriel: solaret@centralesvillageoises.fr  
R.C.S. Chambéry N° 823 101 324 - SIRET N° 823 101 324 000 15



Résolution adoptée par 32 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

Les résolutions portées à l'ordre du jour étant épuisées, la discussion est ouverte entre les associés présents sur les projets en cours et à venir.

Personne ne demandant plus la parole, le président clôt l'Assemblée Générale annuelle de la SCIC Centrales Villageoises Le Solaret le 17 septembre 2021 à 21h00.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, par le Président et le Secrétaire de séance pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président de la SCIC Centrales Villageoises Le Solaret  
Nicolas Podeur

Le Secrétaire de Séance  
Damien Suisse-Guillaud